Société Française des Études Japonaises
% UFR LCAO
case 7009
Université Paris Cité
5 rue Thomas Mann
75205 Paris cedex 13 France
site web : www.sfej.asso.fr
contact mail : secretariat@sfej.asso.fr
liste de diffusion : sfej@googlegroups.com

Association loi 1901

Convocation à l'Assemblée Générale de la SFEJ

qui se tiendra

le vendredi 4 décembre 2026,
à partir de 17h30,
sur le campus Jourdan
48 Bd. Jourdan, Paris, salle P004
****

À l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

- ✧ Rapport financier par le Trésorier
- ✧ Rapport moral par le Président
- ✧ Questions diverses
- ✧ Élections des membres du Conseil. Quatre sièges sont à pourvoir au Conseil, en remplacement des membres dont le mandat arrive à échéance : Alice Berthon, Chiharu Chujô, Guillaume Muller et Delphine Mullard.
  - ➢ **Les membres de la SFEJ** désireux de poser leur candidature au Conseil doivent écrire (document joint) au secrétariat (voir adresse mail dans l'entête) **avant 30 novembre 2026**. Ils joindront également dans un autre fichier une courte profession de foi. Le mandat est d'une durée de 3 ans (janvier 2027-décembre 2029).

L'Assemblée Générale sera suivie d'un cocktail

Pour voter

L'élection aura lieu en ligne avec l'outil numérique Balotilo. Vous recevrez le jour de l'ouverture du vote un lien personnel pour voter. Le vote sera ouvert du mardi 1er décembre au vendredi 4 décembre 12h00.

RAPPEL : **Seuls les membres à jour de leur cotisation 2026 pourront voter.** En raison du vote en ligne, nous vous serions reconnaissant de mettre à jour votre cotisation **d'ici le 30 novembre au plus tard**. Pour faciliter la prise en compte de vos cotisations, veuillez autant que possible préférer le **paiement en ligne**
(voir : http://sfej.asso.fr/?p=64).

Vous trouverez dans ce mail la liste des membres à jour pour 2026 (fichier Excel). Si vous voyez apparaître 2026 (ou 2027, 2028, etc.) en face de votre nom, cela signifie que vous êtes à jour et pourrez voter. Celles et ceux dont le nom indique une autre date (2022, 2021, 2020, etc.) doivent se mettre à jour du nombre d'années manquantes (2025 : 1 an, 2024 : 2 ans, 2023 : 3 ans, etc.).

La cotisation annuelle pour 2026 est de 40 € pour les membres ordinaires, de 25 € pour les étudiants, post-docs, enseignants dont le poste est temporaire, retraités, chômeurs et de 110 € pour les institutions.
Pour le paiement en ligne, **si vous avez plusieurs années de rattrapage**, après avoir indiqué le nombre d'années à payer sur la première page, vous devrez remplir autant de fois que nécessaire le fichier d'inscription.

Nous vous attendons nombreux à l'Assemblée Générale et au colloque de l'association.

Bien cordialement,

Oriane Guillemot

Secrétaire général